

## **DELEGATIONS DONNEES A LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL**

La Commission Permanente est habilitée à statuer sur les affaires suivantes :

- 1) Affaires qui sont de la compétence explicite de la Commission Permanente en application d'un texte législatif ou réglementaire.
- 2) Affaires pour lesquelles le Conseil Général a donné délégation générale à la Commission Permanente par une délibération spécifique (ci-joint).
- 3) Affaires pour lesquelles le Conseil Général a donné délégation ponctuelle à la Commission Permanente par une délibération spécifique (dossier remis sur table).
- 4) Points mineurs relevant à l'évidence de la gestion administrative courante des affaires du Département non encore explicitement prévus au titre des alinéas 1 à 3 ou affaires d'extrême urgence nécessitant une prise de décision rapide sous réserve que ces décisions n'aient aucune implication financière autre que la répartition des crédits déjà votés par l'Assemblée Départementale.

Les délibérations de la Commission Permanente prises en application de ce 4<sup>ème</sup> alinéa font l'objet à la session suivante de l'Assemblée Départementale d'un rapport spécial du Président, au vu duquel l'Assemblée décide comment compléter et préciser éventuellement la liste des délégations générales visées au premier alinéa.

## **DELEGATIONS GENERALES CONSENTIES A LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL**

---

### **CULTURE - PATRIMOINE - CATALANITE**

- Culture et Catalanité
  - Individualisation de subventions sur crédits votés par l'Assemblée départementale
  - Approbation des conventions avec les associations ou organismes lorsque la subvention à verser est supérieure à 23 000 € ou représente plus de 50% du budget de l'association
  - Approbation des conventions avec les associations ou organismes en cas de mise à leur disposition de moyens en matériel, en locaux, en personnel ou en prestations (hors prêt de matériel scénique ou de matériel destiné à l'organisation de manifestations et de spectacles).
- Congrès et manifestations, sécurité, police, administration générale
  - Individualisation de subvention sur crédits votés par l'Assemblée départemental
- Dotations cantonales
  - Individualisation des crédits attribués à chaque canton
- Rétablissement d'intitulés de bénéficiaires de subventions
- Acquisitions d'ouvrages littéraires
  - Choix des ouvrages et fixation du nombre d'exemplaires à acquérir
- Politique d'aide aux éditeurs
  - Individualisation des aides aux éditeurs souhaitant favoriser une production locale
  - Plan de développement de la lecture publique et des bibliothèques
  - Individualisation des aides sur crédits votés par l'Assemblée départementale
- Fonctionnement des Archives Départementales
  - . Valider le règlement de la salle de lecture
  - . Régie des Recettes : valider la tarification des droits d'inscription des lecteurs, des prestations et des prix de vente des ouvrages
  - . Approbation des projets de convention se rapportant à la réalisation des travaux d'archéologie de terrain : conventions multipartenariales de collaboration scientifique et technique (Etat, INRAP, associations, universités, chercheurs
  - . Approbation des projets de convention se rapportant à la gestion des collections archéologiques versées au centre archéologique départemental

- Fonctionnement des régies de recettes des Monuments Départementaux
  - Valider la tarification des entrées, des produits vendus et des prestations
- Fonctionnement des sites : programmation d'animations et de manifestations
  - Validation de la programmation
  - Autorisation de prise en charge des frais afférents pour toutes les manifestations dont le coût global est supérieur à 10 000 € (prestations, hébergements...) hors assurance et communication.

## **EDUCATION - JEUNESSE - SPORT**

- Sport et Jeunesse
  - Individualisation de subventions sur crédits votés par l'Assemblée départementale
  - Approbation des conventions avec les associations ou organismes lorsque la subvention à verser est supérieure à 23 000 € ou représente plus de 50% du budget de l'association
  - Approbation des conventions avec les associations ou organismes en cas de mise à leur disposition de moyens en matériel, en locaux, en personnel ou en prestations
- Education
  - Dotations complémentaires des collèges
  - Concessions de logements accordées au personnel de l'Etat dans les collèges
- Enseignement et Œuvres sociales et scolaires
  - Individualisation de subventions aux associations sur crédits votés par l'Assemblée départementale
  - Approbation des conventions avec les associations ou organismes lorsque la subvention à verser est supérieure à 23 000 € ou représente plus de 50% du budget de l'association
  - Approbation des conventions avec les associations ou organismes en cas de mise à leur disposition de moyens en matériel, en locaux, en personnel ou en prestations

## **GESTION DU PERSONNEL**

- Concession de logement par nécessité absolue ou utilité de service
  - Liste des emplois donnant lieu à attribution de logement de service
- Indemnités
  - Décisions nécessaires pour la mise en œuvre des régimes indemnitaires décidés par l'assemblée départementale dans la limite des crédits inscrits au budget départemental
- Gestion des emplois
  - Transformations, modifications de postes dans le cadre du tableau des emplois approuvé

- Gestion courante du personnel départemental dans la limite des crédits prévus au budget départemental
- Mesures individuelles concernant le personnel départemental y compris les remises partielles ou totales de créances

## **FINANCES**

- Créances d'agents du cadre départemental
  - Statuer sur le relèvement de la prescription quadriennale
- Planifications avec autorisations pluriannuelles dans le cadre de crédits globalisés autorisés par l'Assemblée :
  - répartition des opérations au sein d'une autorisation de programme

### Garanties d'emprunt

Octroi à titre exceptionnel des garanties d'emprunts à des entreprises privées en cas d'urgence (29 novembre 1985).

- Legs Bauby
  - Poursuivre toute procédure utile, signer tout acte ou convention nécessaire à la gestion du legs.
- Demandes de subventions
  - Autorisation à accorder au Président pour demander des subventions à d'autres partenaires publics ou privés dans le cadre de réalisations départementales

## **AGRICULTURE**

- Viticulture
  - Fixation des dates limites pour la réception en Mairie des déclarations de récolte
- Aménagement foncier rural
  - Individualisation de l'aide à la prise en charge d'une partie des frais notariés en agriculture
  - Prise en charge des frais d'échanges amiables entre particuliers
- Desserte en énergie électrique et en eau potable des exploitations agricoles
  - Individualisation des aides sur crédits votés par l'Assemblée départementale
  - Suivre en tant que de besoin l'exécution des décisions prises par le Conseil Général.
- Subventions et aides agricoles
  - Se prononcer sur les transferts de maîtrise d'ouvrage, de nature d'opération, les levées de caducité, prorogations de subventions ainsi que sur le rétablissement d'intitulé de bénéficiaires d'aides ou subventions

- Aide départementale en faveur des agriculteurs en difficulté économique et pluri sinistrés
  - Individualisation des aides sur crédits votés par l'Assemblée départementale
- Aide départementale en faveur des jeunes agriculteurs pour le financement d'une étude prévisionnelle d'installation
  - Individualisation des aides sur crédits votés par l'Assemblée départementale
- Aide à la création de Stands de vente directe
  - Individualisation de l'aide à la création de stands de vente directe sur crédits votés par l'Assemblée départementale
- Aide aux Groupements d'employeurs
  - Individualisation de l'aide aux groupements d'employeurs sur crédits votés par l'Assemblée départementale
- Lutte contre les fléaux atmosphériques
  - Individualisation des aides à l'incitation d'assurance grêle sur crédits votés par l'Assemblée départementale
- Lutte contre les épizooties animales
  - Individualisation de l'aide aux éleveurs pour le renouvellement d'un cheptel suite à un abattage total d'animaux atteints de maladies contagieuses sur crédits votés par l'Assemblée départementale

## **GESTION DE L'EAU**

- Programme départemental de pérennisation des canaux d'irrigation
  - Suivre en tant que de besoin l'exécution des décisions prises par le Conseil Général.
  - Individualisation des aides aux maîtres d'ouvrage, ASA ou structures compétentes sur crédits votés par l'assemblée
  - Se prononcer sur les transferts de maîtrise d'ouvrage, de nature d'opération, les levées de caducité, prorogations de subventions ainsi que sur le rétablissement d'intitulé de bénéficiaires d'aides ou subventions
- Programme Départemental de petits travaux hydrauliques
  - Suivre en tant que de besoin l'exécution des décisions prises par le Conseil Général.
  - Individualisation des aides aux maîtres d'ouvrage, ASA ou structures compétentes sur crédits votés par l'assemblée
  - Se prononcer sur les transferts de maîtrise d'ouvrage, de nature d'opération, les levées de caducité, prorogations de subventions ainsi que sur le rétablissement d'intitulé de bénéficiaires d'aides ou subventions

- Programme d'alimentation en eau potable : programme-assainissement
  - Suivre en tant que de besoin l'exécution des décisions prises par le Conseil Général.
  - Se prononcer sur les transferts de maîtrise d'ouvrage, de nature d'opération, les levées de caducité, prorogations de subventions ainsi que sur le rétablissement d'intitulé de bénéficiaires d'aides ou subventions.

#### Programme de gestion du risque inondation

- . Suivre en tant que de besoin l'exécution des décisions prises par le Conseil Général.
- Se prononcer sur les transferts de maîtrise d'ouvrage, de nature d'opération, les levées de caducité, prorogations de subventions ainsi que sur le rétablissement d'intitulé de bénéficiaires d'aides ou subventions
- Utilisation de l'énergie hydraulique.
  - Suivre en tant que de besoin l'exécution des décisions prises par le Conseil Général.
  - Avis à donner sur les demandes de concession ou d'autorisation.
  - Se prononcer sur les transferts de maîtrise d'ouvrage, de nature d'opération, les levées de caducité, prorogations de subventions ainsi que sur le rétablissement d'intitulé de bénéficiaires d'aides ou subventions

## **TOURISME**

- Transferts de licences de débits de boissons à titre touristique
  - Avis à donner
- Aide départementale au classement des meublés de tourisme
  - Individualisation des aides sur crédits votés par l'Assemblée départementale
  - Rétablissement d'intitulé de bénéficiaire de l'aide

#### Création de stations hydrominérales, climatiques et de tourisme

- Avis à donner sur les demandes de classement
- Concours départemental des "Villes et Villages Fleuris" et concours des "Maisons Fleuries"
  - Mise en œuvre et suivi de la procédure avec notamment les règlements, lancement des concours et désignations des lauréats.

#### Subventions à objet touristique

- Se prononcer sur les transferts de maîtrise d'ouvrage, de nature d'opération, les levées de caducité, prorogations de subventions ainsi que sur le rétablissement d'intitulé de bénéficiaires d'aides ou subventions

## **SOCIAL - SANTE**

- Social
  - Individualisation des subventions aux associations à caractère social sur crédits votés par l'Assemblée départementale
- Insertion
  - Subventions aux associations à caractère social sur crédits votés par l'Assemblée départementale
  - Validation des propositions de la Commission Insertion et Logement
  - Validation des propositions de la Commission de Recours des Indus et des Contestations en matière de RMI ( C.R.I.C. )
  - Attribution d'aides aux associations chantier école. Aide à la gestion sur crédits votés par l'Assemblée départementale
  - Attribution d'aides aux associations chantier école. Aide au développement sur crédits votés par l'Assemblée départementale
  - Individualisation des subventions pour les formations collectives dans les chantiers école sur crédits votés par l'Assemblée départementale
  - Attribution de subventions aux structures mettant en œuvre des actions d'insertion au bénéfice des allocataires du RMI sur crédits votés par l'Assemblée départementale
- Opération Ville –Vie –Vacances
  - Individualisation des subventions sur crédits votés par l'Assemblée départementale
- Subventions aux clubs du 3<sup>ème</sup> âge
  - Individualisation des aides sur crédits votés par l'Assemblée départementale
- Approbation des conventions :
  - Convention avec tous organismes gestionnaires ou partenaires de l'aide sociale
  - Conventions multi partenariales (Etat, C.A.F., Associations caritatives, Communes) relatives aux différentes mesures de lutte contre l'exclusion.
  - Conventions avec les organismes d'assurance maladie pour la mise en œuvre du dispositif santé

Conventions multi partenariales relatives aux actions de prévention de la santé

## **PATRIMOINE DEPARTEMENTAL**

- Baux de location et conventions d'occupation
  - Approbation et résiliation des contrats
- Ensemble immobiliers et mobiliers du Département

- Acquisition et aliénation des mobiliers et matériels classés hors service,
- Adoption des procédures de marchés nécessaires à l'acquisition de matériel et de fournitures y compris les voitures du parc automobile ainsi que pour les services et dont les crédits seront votés annuellement
- Immeubles départementaux et autres opérations d'investissement à maîtrise d'ouvrage départementale
  - Approbation des projets, de leur montant dans le respect de l'enveloppe financière approuvée par l'Assemblée et de la procédure de dévolution des marchés publics ;
  - Autorisation du lancement de la procédure de consultation des entreprises et divers intervenants;
  - Autorisation au Président du Conseil Général de signer les marchés et tous actes se rapportant à ces derniers dans la limite des crédits relatifs aux opérations ;
  - Délégation au Président du Conseil Général pour lancer les consultations et signer les marchés sans formalités préalables d'un montant inférieur au seuil fixé par le Code des Marchés Publics;
  - Approbation des projets de conventions se rapportant à la réalisation des travaux ;
  - En cas d'opérations exécutées sous mandat, autorisation au Président du Conseil Général pour formuler des avis ou notifier des décisions relatives aux différentes phases d'études, de travaux ou de contrats soumis à l'accord du Département par le mandataire.
- Programme d'acquisition de prestations et de travaux de maintenance
  - . Approuver les projets de programmes d'acquisitions de prestations ou des travaux de maintenance qui relèvent de la gestion des affaires courantes du Département, et ce dans la limite des crédits inscrits au budget départemental de l'exercice considéré.
  - . Choisir le mode de dévolution à mettre en place à cet effet conformément au code des marchés publics.
- Concours de concepteur  
Lancement du concours, désignation des représentants élus, fixation des indemnités éventuelles
- Cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers  
Statuer sur toutes les demandes, y compris les délaissés de voirie pour les montants estimés inférieurs à 10 000 €

## **VOIRIE**

- Approbation des projets, de leurs montants et autorisation du lancement de la procédure en vue de la dévolution des marchés publics ;
- Autorisation au Président du Conseil Général de signer les marchés et tous actes se rapportant à ces derniers dans la limite des crédits relatifs aux opérations ;
- Approbation des projets de conventions se rapportant à la réalisation des travaux ;
- Prise en considération des projets routiers pour inscription aux emplacements réservés dans les documents d'urbanisme ;

- Examen des indemnisations pour dommages de travaux publics et pour expropriation.
- Approbation des déclarations de projets, Déclarations d'Utilité Publique, enquêtes réglementaires, acquisitions foncières concernant la construction ou l'amélioration des routes départementales ;
- Dérogation en tant que de besoin aux modalités de dévolution des marchés définies annuellement par l'Assemblée Départementale ;
- Délégation au Président du Conseil Général pour lancer les consultations, arrêter l'entreprise lauréate et signer les marchés selon la procédure adaptée d'un montant inférieur au seuil réglementaire ;
- Approbation des projets de marchés à bons de commande utilisés pour les travaux d'entretien et de grosses réparations avec fixation des seuils minimum et maximum et de leur durée ;
- Délégation au Président du Conseil Général pour notifier les cessions gratuites de terrains à l'occasion des consultations en matière d'autorisations d'urbanisme.
- Fixation du détail du programme d'achats de matériels pour les besoins du Parc Départemental de l'Équipement dans la limite des crédits inscrits au budget.
- Approbation des conventions de gestion des ouvrages d'art aux croisements des routes nationales et départementales
- Décision sur les propositions de classements et de déclassements de voies en respectant le principe de parité

## **TRANSPORTS**

- approbation de la tarification du transport
- approbation des projets, de leurs montants et autorisation du lancement de la procédure en vue de la dévolution des marchés publics
- autorisation au Président du Conseil Général de signer les marchés et tous actes se rapportant à ces derniers dans la limite des crédits votés par l'Assemblée Départementale
- approbation des projets de convention se rapportant à la mise en place de services de transports et autorisation au Président du Conseil Général de signer les conventions.

## **URBANISME**

- Droit de préemption
- Avis à donner et exercice du droit de préemption dans les zones créées en application de l'article L 142-3 du Code de l'Urbanisme (espaces naturels sensibles)
- Avis à donner et exercice du droit de préemption en cas de Z.A.D.
- Documents d'urbanisme préparés par les collectivités locales
  - Avis à donner sur les documents d'urbanisme
  - Demande d'inscription ou de radiation d'emplacements réservés au bénéfice du département dans les documents d'urbanisme.
- Domaine public maritime des Pyrénées-Orientales
  - se prononcer sur les demandes d'autorisation d'occupations temporaires du domaine public maritime du port de Port-Vendres intervenant par voie d'arrêté du président du conseil général

- Approbation des contrats d'amodiation du domaine public maritime du port de Port-Vendres et autorisation de les signer
- Tout acte nécessitant une décision de l'assemblée en matière de gestion courante du domaine public maritime
- Domaine départemental
  - se prononcer sur les demandes d'autorisation d'occupation temporaires du domaine départemental intervenant par voie d'arrêté du président du Conseil Général et sur tout acte nécessitant une décision de l'Assemblée en matière de gestion courante du domaine départemental

## **ENVIRONNEMENT**

- Conventions
  - Conventions inhérentes à la gestion des Espaces Naturels. et notamment des réserves naturelles sur crédits votés par l'assemblée départementale
- Régies de recettes des réserves naturelles
  - Modification des tarifs des produits vendus et des prestations
  - Ajout ou retrait de produits et prestations
- Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)
  - ..- Décider de l'inscription d'un itinéraire au PDIPR
- Energies renouvelables : chauffe-eau solaires
  - Individualisation et condition d'attribution de l'aide à l'installation des chauffe-eau solaires individuels dans la limite des crédits votés par l'assemblée départementale
  - Rétablissement de l'intitulé du bénéficiaire de l'aide
- Subventions à objet environnemental
  - se prononcer sur les transferts de maîtrise d'ouvrage, de nature d'opération, les levées de caducité, prorogations de subventions ainsi que sur le rétablissement d'intitulé de bénéficiaires d'aides ou subventions

## **ESPACE ENTREPRISE MEDITERRANEE DE RIVESALTES**

- Approbation des différents actes et documents concernant la poursuite de la requalification de la ZAC 1, de l'extension des ZAC 1, 2, 3 et ZAC Fer sous forme de mandat confié à Roussillon Aménagement ; approbation des avenants à la convention de mandat, dans la limite des crédits votés aux budgets annexés

## **ENTREPRISES**

- Subventions
  - se prononcer sur les transferts de maîtrise d'ouvrage, de nature d'opération, les levées de caducité, prorogations de subventions ainsi que sur le rétablissement d'intitulé de bénéficiaires d'aides ou subventions

## **PLATE FORMES ECONOMIQUES, ENVIRONNEMENT, ENERGIES, AMENAGEMENT DES SITES, GESTION DE L'EAU ET DES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES, AGRICULTURE, DEVELOPPEMENT LOCAL ET TRANSFRONTALIER**

- Gestion des opérations et commande publique pour les travaux, fournitures et

services à maîtrise d'ouvrage départementale ou maîtrise d'ouvrage déléguée :

- Approbation des projets, de leurs montants et autorisation du lancement de la procédure en vue de la dévolution des marchés publics, dans la limite de l'enveloppe financière votée par l'assemblée pour chaque opération
- Autorisation au Président du Conseil Général de signer les marchés, avenants et tous actes se rapportant à ces derniers dans la limite des crédits relatifs aux opérations
- En matière de travaux d'urgence, statuer sur les procédures nécessaires à leur exécution et notamment en ce qui concerne les travaux maritimes et sécuritaires du port de Port-Vendres
- Approbation des déclarations de projets, déclarations d'Utilité Publique, enquêtes réglementaires, acquisitions foncières nécessaires à la conduite des projets ;
  - Prise en considération des projets pour inscription aux emplacements réservés dans les documents d'urbanisme
- Approbation des projets de conventions se rapportant à la réalisation des travaux
  - Examen des indemnisations pour dommages de travaux publics

## **ADMINISTRATION GENERALE**

- Mandats locaux

Attribution et exercice de mandats spéciaux

- Marchés publics

Sur les programmes votés par l'assemblée, gestion des procédures de commande publique et autorisation à donner au Président de signer les marchés et tous actes subséquents

- Représentation du Conseil Général

Désignation de conseillers généraux pour le représenter au sein des organismes extérieurs et commissions administratives (désignations n'ayant pas été effectuée lors de la session de droit suivant le renouvellement triennal de l'Assemblée départementale)

- Actions en justice

Autorisation à donner à M. le Président du Conseil Général pour intenter une action en justice, défendre ou représenter le Département

- Communes : demande de changement de nom

Avis à donner

- Création ou dissolution d'organismes de coopération intercommunale

Avis à donner conformément à l'article 83-1 de la loi du 6 février 1992

- Etablissements classés : demande d'autorisation de création ou d'exploitation

Avis à donner conformément à l'article 9 du décret n° 771133 relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement